

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2017 À 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit du mois de juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (13) :

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, MAESE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Excusé (1) : LATTARD-PRUVOT Agnès

Procuration (1) : LATTARD-PRUVOT Agnès donne procuration à BOZON-VIAILLE Françoise

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine.

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant le personnel.

VOTE : 14 POUR

Il sera traité après le point V

Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 13 avril et du 31 mai 2017.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande au conseil de respecter une minute de silence à la mémoire de M. ANSELME, Maire de Fontcouverte-La Toussuire, décédé.

ORDRE DU JOUR :

I. NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE (présentation de Claude BERARD)

Suite à l'installation du nouveau columbarium et du jardin du souvenir, un nouveau règlement a été établi par l'organisme chargé de la gestion informatique du cimetière.

Ce nouveau texte précise :

- l'ouverture et l'accès au cimetière
- la police : respect des lieux, circulation, etc
- l'accès des entreprises
- la destination :

1. les personnes résidant sur la commune, quel que soit le lieu du décès
 2. les personnes décédées sur la commune quel que soit leur domicile
 3. les personnes n'ayant pas de domicile sur la commune mais une sépulture familiale ou collective sur la commune
 4. les personnes non résidentes mais inscrites sur les listes électorales
 5. les personnes non résidentes mais ayant un titre de propriété sur la commune et s'acquittant d'une taxe
- la justification des droits
 - les différents types de concessions
 - les tarifs des concessions (elles ont été votées le 18 octobre 2016)
 - la rétrocession et le renouvellement des concessions
 - les obligations pour les entrepreneurs

Le nouveau règlement annule et remplace le précédent

VOTE POUR L'INSTAURATION DU NOUVEAU REGLEMENT : 14 POUR

II. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU PATRIMOINE DE LA RUAZ

Ce contrat arrive à échéance le 31 juillet 2017, M. le Maire propose de reconduire le bail pour 6 ans et de signer la convention qui s'y rattache.

Le loyer annuel s'élève à 178 860.38 € payable par trimestre. Il est réindexé chaque année.

VOTE POUR RENOUVELER LE BAIL ET AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LES AUTORITES COMPETENTES : 14 POUR.

III. DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU GROUPE SCOLAIRE POUR L'ORGANISATION DE COURS DE SOUTIEN PENDANT L'ETE.

Il s'agit d'une demande de Mme ANDRE. Ce sujet n'a pas été évoqué lors du dernier conseil d'école. De plus, durant l'été se déroule le grand nettoyage du bâtiment.

On se renseignera sur le nombre d'enfants concernés et la période envisagée pour mettre une salle à disposition.

VOTE POUR LA MISE A DISPOSITION DU GROUPE SCOLAIRE DURANT L'ETE :
3 CONTRE (M. LAPERROUSE, P. GIRARD, F. COMBET), 1 ABSTENTION (Y. MORVAN)
10 POUR

IV. DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI

M. le Maire annonce au conseil la cessation d'activité de M. Robert RICHARD. M. FLAMMIER dirigeant de la société Alfa Ambulances souhaite racheter cette activité et sollicite une autorisation de stationnement Taxi sur la commune.

Le montant de la redevance au titre des droits de voirie est fixé à 120 € par an à compter de 2017.

VOTE : 14 POUR

V. DELIBERATION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE JEUNES DURANT L'ETE.

Gérard BORDON précise que toutes les demandes ont été satisfaites et que 8 stagiaires viendront renforcer l'équipe des employés municipaux du 3 juillet au 11 août 2017, chacun durant une semaine.

Ils se répartissent ainsi :

- 3 au nettoyage du groupe scolaire
- 4 aux services techniques
- 1 au secrétariat

Une réunion de sensibilisation se tiendra le samedi 1^{er} juillet à 10 heures en mairie en présence de l'adjoint en charge du personnel et d'un employé communal. L'accent sera mis sur l'attitude à tenir et la sécurité sur le lieu de travail.

VOTE : 14 POUR

VI. MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE

Après le déplacement du tribunal de Commerce, de la fermeture des tribunaux de Moutiers et de St Jean de Maurienne, C'est le TGI d'Albertville et la cour d'appel de Chambéry qui sont menacés par la réforme de la carte judiciaire.

L'Association des Maires de Savoie demande à chaque conseil municipal de se positionner pour conserver ces 2 entités.

VOTE : 14 POUR

VII. REDEVANCE GRDF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il s'agit de fixer la redevance annuelle 2017 pour l'espace occupé par le poste de détente situé près de l'atelier communal.

Celle-ci s'élève à 317 € (311 € en 2016)

VOTE : 14 POUR

VIII. SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS 2024

Le Comité International Olympique est sensible à la mobilisation des territoires et au soutien des communes et des régions autour de la candidature de Paris pour les jeux de 2024.

M. le Maire propose de soutenir la candidature de Paris 2024

VOTE : 2 CONTRE (Y. MORVAN, C. BERARD), 4ABSTENTIONS (O. MARTIN-COCHER, E. SORNET, F. BOZON-VIAILLE, M. LAPERROUSE), 7 POUR

IX. VALIDATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (Présentation Madeleine LAPERROUSE)

La commission 'Relationnel' s'est réunie le 27 juin et a étudié 32 demandes de subventions.

Une somme de 4 500 € avait été votée au budget à cet effet et a ainsi été répartie :

Pour les associations de Ste Marie ayant déposé une demande :

<u>NOM</u>	<u>SUBVENTION 2016</u>	<u>PROPOSITION 2017</u>
Association des Parents d'Elèves	850 €	1 100 €
Union Bouliste	500 €	700 €
ACCA	900 €	1 000 €
Echo des Montagnes	400 €	400 €
Anciens Combattants		200 €
	2 950 €	3 400 €

Nous avons privilégié les associations s'impliquant dans la vie communale lors de grandes festivités (Tour de France etc...)

Pour les associations extérieures ayant déposé une demande :

<u>NOM</u>	<u>SUBVENTION 2016</u>	<u>PROPOSITION 2017</u>
Basket Club de Cuines	0	5 x 15 = 75 €
Gym. La Chambre/St Etienne	10 x 15 = 150 €	6 x 15 = 90 €
Maurienne Lutte	300 €	300 €
As Cuines-La Chambre	300 €	300 €
Maurienne Escalade	0	100 €
Vivre et Agir en Maurienne	0	100 €
	795 €	965 €
	4 430 €	4 365 €

Nous avons privilégié les performances des adhérents, et subventionné d'autres associations par rapport à 2016.

VOTE : 1 ABSTENTION (C. BERARD), 13 POUR

X. TRANSACTION ECHANGE RUE DU RIERE BŒUF

Pour sécuriser la sortie de la rue de Rière Bœuf sur la départementale et élargir la voie pour permettre l'accès des véhicules de secours, la commune souhaite acquérir une bande de 70 m².

Le propriétaire accepte de céder ce foncier, en contre partie la commune participe à la réalisation d'une clôture le long de cette bande (creusement d'une tranchée, achat du grillage et des piquets)

VOTE POUR AUTORISER LE MAIRE A LANCER LA DEMARCHE D'ECHANGE ET L'AUTORISER A SIGNER LES PIECES NECESSAIRES A LA TRANSACTION : 14 POUR

Les frais de géomètre sont à la charge de la commune, les frais d'acte à la charge du propriétaire.

XI. POINT CONCERNANT LE PERSONNEL (présentation par Gérard BORDON)

Dans le cadre du traitement d'un dossier complexe concernant le personnel nous sollicitons l'aide et l'appui du centre de gestion.

Pour ce faire, Il y a lieu de mettre en place une convention entre la municipalité et le centre de gestion. Le coût de l'ensemble des prestations proposées par le centre de gestion est de 240 €.

VOTE POUR LA MISE EN PLACE DE CETTE CONVENTION : 1 voix contre (C. BERARD), 2 absentions (Y. MORVAN et F. COMBET) 11 voix pour

XII. DIVERS

- le festival de Sainte Marie "Merci les Potes" proposé par la compagnie Daniel GROS débute le 29 juin et se terminera le 9 juillet.

- Françoise BOZON-VAILLE rappelle les décisions prises lors du conseil d'école du 27 juin. Suite à de nombreuses remises en question des rythmes scolaires dans les autres communes de la 4C, suite à la rencontre avec les délégués des parents d'élèves et de l'équipe éducative, le retour à la semaine de 4 jours de travail a été proposé et voté lors de cette réunion.

- Abdel BELHADDAD, Vice-président du Comité d'Animation des 2 Cuines (CA2C), indique que suite au grand succès de la course de caisses à savon, au site retenu très adéquat (ombrage, pente), et à la bonne sécurisation de la manifestation, le comité d'organisation souhaiterait prévoir l'an prochain les championnats de France. Il s'agirait d'accueillir sur 3 jours (autour du 8 juillet) 120 engins.

Le conseil donne un accord de principe, mais demandera plus de précisions sur l'organisation et consultera les habitants impactés par l'épreuve.

L'association demande à utiliser une partie du local de la Fruitière pour stocker du matériel. Le conseil prend en compte cette demande.

Le 28 octobre l'association organise une soirée irlandaise à Ste Marie.

- Claude BERARD indique que l'effectif de la rentrée scolaire 2017 compte 90 élèves qui seront répartis sur 4 classes. Deux enseignantes quittent la commune pour rapprochement familial : Mme JUFFET et Mme MOUNIB.

La séance est levée à 23h15